commune d'Illiers Combray

ARRÊTÉ

N° 2024-099

ARRETE PORTANT INSTAURATION D'UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION
RUE DES TROIS MARIES

Nous Maire de la commune d'Illiers-Combray,
Vu la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L22131 à L2213.6,
Vu le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.17 à R411.28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- quatrième partie-signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 et modifié le 6 novembre 1992,
Vu l'avis du conseil municipal en date du 4 avril 2024,
Considérant que sur la chaussée de la rue des Trois Maries, il est nécessaire d'instaurer un sens unique de la circulation dans le sens rue des lavoirs vers la rue Saint Hilaire.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans l'agglomération d'Illiers-Combray, sur la rue des Trois Maries, un sens unique de la circulation est instauré dans le sens rue des lavoirs vers la rue Saint Hilaire.

ARTICLE 2 : la signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge de la commune d'Illiers-Combray.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1er prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toutes les contraventions au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 5 :Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune d'Illiers-Combray. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de la Mairie, la Police Municipale et le commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Illiers-Combray le 15 avril 2024
Bernard PUYENCHET
Maire d'Illiers-Combray

MAIRIE 28120 ILLIERS COMBRAY

Accusé de réception en préfecture
028-212801963-20240415-AR-2024-099-AR
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024